

phase administrative		DEPARTEMENT DU LOT
 avant-projet	COMMUNE DE GLANES	
 projet arrêté		
 document soumis à enquête publique		
 document approuvé		
		M.D.VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 11 rue du 8 mai 1945 - 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61 - fax : 05 55 39 79 31

REÇU LE

23 DEC. 2016

**SOUS-PREFECTURE
FIGEAC**

**ANNEXES
ANNEXES SANITAIRES
Assainissement**

pièce n° 5a3	P.L.U
Décembre 2016	PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

ASSAINISSEMENT

L'étude de schéma d'assainissement a été réalisée en 1999 (voir document de synthèse annexé ci-après). Il comprend une carte d'aptitude des sols. Il définit une zone d'assainissement collectif sur le bourg, et étudie différents scénarios d'assainissement pour les autres zones construites dans la commune.

Depuis, des travaux importants ont été effectués :

- Réalisation d'un réseau unitaire sur le bourg et ses abords (100 raccordements soit près de 182 habitants) et d'un réseau unitaire à Pontouillac.

Le zonage d'assainissement présente ces différents secteurs.

ETAT EXISTANT

Le bourg de Glanes et ses abords (Le Cayrou, Le Mailhol) ainsi que le secteur de Pontouillac sont desservis en assainissement collectif par des réseaux unitaires ou séparatifs reliés à une station d'épuration de type filtre à sable, d'une capacité nominale de 375 équivalent Habitants.

Cette station d'épuration fait l'objet d'un suivi régulier : contrôle hebdomadaire par les services de la commune, et contrôles réguliers par le SYDED. (voir rapport joint en annexe)

Les autres secteurs de la commune sont assainis de façon autonome. L'étude du schéma d'assainissement donne des indications sur la qualité de traitement des effluents en fonction de l'aptitude des sols.

65 assainissements autonomes ont déjà fait l'objet d'un contrôle par le SPANC.

ETAT FUTUR

Les zones AU déterminées dans le PLU aux abords du bourg et les extensions de zones U envisagées sont raccordables aux réseaux existants.

5. Conditions de fonctionnement du système d'assainissement

5.1 Réseau de collecte

Rien à signaler.

5.2 Station d'épuration

SITE : propre et bien entretenu.

DEGRILLEUR : ouvrage propre.

BASSIN DE CHASSE N°1 : ouvrage relativement propre (nettoyé une fois par mois), quelques dépôts sur les parois. Le flexible central a été changé le 8 avril 2013. La chasse fonctionne normalement en temps sec mais ne se désamorçe pas lors de forts débits. Le filtre n°3 est alimenté depuis ce jour. Alternance tous les 3 jours et demi.

1^{ER} ETAGE DE FILTRES : Développement des roseaux satisfaisant (hauteur moyenne de 50 cm). Les rampes ont été hydrocurées le 24 janvier 2013. Un prélèvement a été réalisé en sortie du 1^{ER} étage : MES = 130 mg/l ; DBO₅ = 61 mg/l ; DCO = 264 mg/l. Tests de terrain (en mg/l) : N-NH₄ = 8 ; N-NO₃ = 33 ; N-NO₂ = 0,3 ; pH = 6,9 ; T° = 13,5 °C.

BASSIN DE CHASSE N°2 : Fonctionnement normal. Le flexible de gauche a été changé le 24 janvier 2013. Le filtre n°2 est alimenté depuis ce jour. Alternance hebdomadaire.

2^{EME} ETAGE DE FILTRES : Bonne alimentation de l'ensemble des filtres. Les roseaux commencent à reprendre.

6. Synthèse de l'intervention

Le site est propre et bien entretenu.

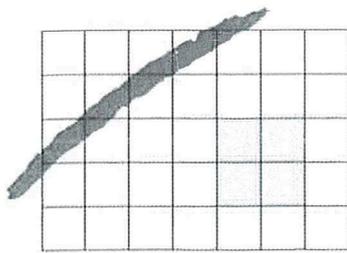
Le fonctionnement de la station permet d'obtenir un niveau de rejet conforme aux performances attendues.

Les roseaux ont été faucardés début janvier et les fanes évacuées de la surface des filtres.

Il convient de limiter le développement de toutes végétations parasites dans les lits plantés.

Cette intervention bénéficie de l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil général du Lot. Le présent rapport est donc diffusé à ces deux organismes en plus du maître d'ouvrage et de son délégataire éventuel.

Établi par : Nicolas CAMPAN	Visa	Validé par : Jean-Yves PEYTAVIT	Date et visa	
	NC		le 21/05/2013	



G2C environnement

DEPARTEMENT DU LOT COMMUNE DE GLANES

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT SYNTHESE

décembre 2000

Réalisé par

G2C environnement

75, avenue de Paris

19100 BRIVE LA GAILLARDE

LE GROUPE DE TRAVAIL

- Mairie de Glanes
46130 Glanes
Tél : 05 65.38.41.11
Fax : 05 65.10.97.98
M. BAGOU, Maire
M. BACALOU, Premier Adjoint
- DDAF du Lot
120, rue des Carmes - BP 274
46005 CAHORS CEDEX 9
Tél : 05 65.20.43.43
Fax : 05 65.30.32.11
M. NOUAILLES
- DDASS du Lot
304, rue Victor Hugo
46010 CAHORS CEDEX
Tél : 05 65.20.56.00
M. BOUCHILLOUX
- Agence de l'eau Adour Garonne
50, route de Moyrazes
12000 RODEZ
Tél : 05 65.75.56.00
M. PINOT
- Conseil Général du Lot - SATESE 46
Place Chapou - BP 291
46005 CAHORS CEDEX
Tél : 05 65.53.31.00
Fax : 05 65.53.31.19
M. PEYTAVIT
- Bureau d'études DUMONS-DORVAL
70, rue de la République
46400 SAINT-CERE
Tél : 05 65.38.13.70
Fax : 05.65.38.05.87
- Bureau d'études G2C environnement
75 avenue de Paris
19100 BRIVE
Tél : 05 55 17 94 67 ; Fax : 05 55 18 08 74
M. ROUX, Responsable agence de Brive
M. VERREZ



Différentes investigations sur l'ensemble des secteurs construits ont permis l'identification des données élémentaires nécessaires à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement de la commune de Glanes. Ces différentes données sont consignées dans plusieurs séries de rapports inhérents au zonage d'assainissement (2 rapports + le rapport final) ou aux diagnostics des structures collectives d'assainissement (3 rapports).

3 points ont été étudiés :

- **étude du milieu physique**, (avec l'élaboration d'une **carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif**, qui définit les grandes filières d'assainissement conseillées en fonction de la nature des sols qui ont été identifiés)
- **étude de la structure de l'habitat**, (qui permet l'évaluation des difficultés propres à chaque habitation pour réaliser un assainissement conforme)
- **examen de l'assainissement existant, collectif ou non**

La partie zonage d'assainissement a consisté en l'élaboration de différents scénarios d'assainissement pour l'ensemble des zones construites de la commune, selon différentes solutions techniques :

■ **Première orientation technique : l'assainissement non collectif :**

Cette option prévoit la collecte, le traitement et la dispersion des eaux usées à l'échelle parcellaire.

Elle s'adapte à un tissu d'habitat diffus à moyennement dense. L'examen de la carte pédologique permet la définition des filières, celui de l'examen parcellaire, la difficulté des travaux d'installation.

■ **Deuxième orientation : l'assainissement collectif :**

* L'assainissement regroupé ou semi-collectif

Dans ce cas, un quartier ou un groupe d'habitations sont desservis par un réseau de collecte limité et permet de résoudre le problème d'un îlot d'habitat aggloméré au sein d'une zone d'habitat diffus.

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement permet de déterminer le ou les procédés d'assainissement adaptés pour le traitement semi-collectif.

* L'assainissement collectif

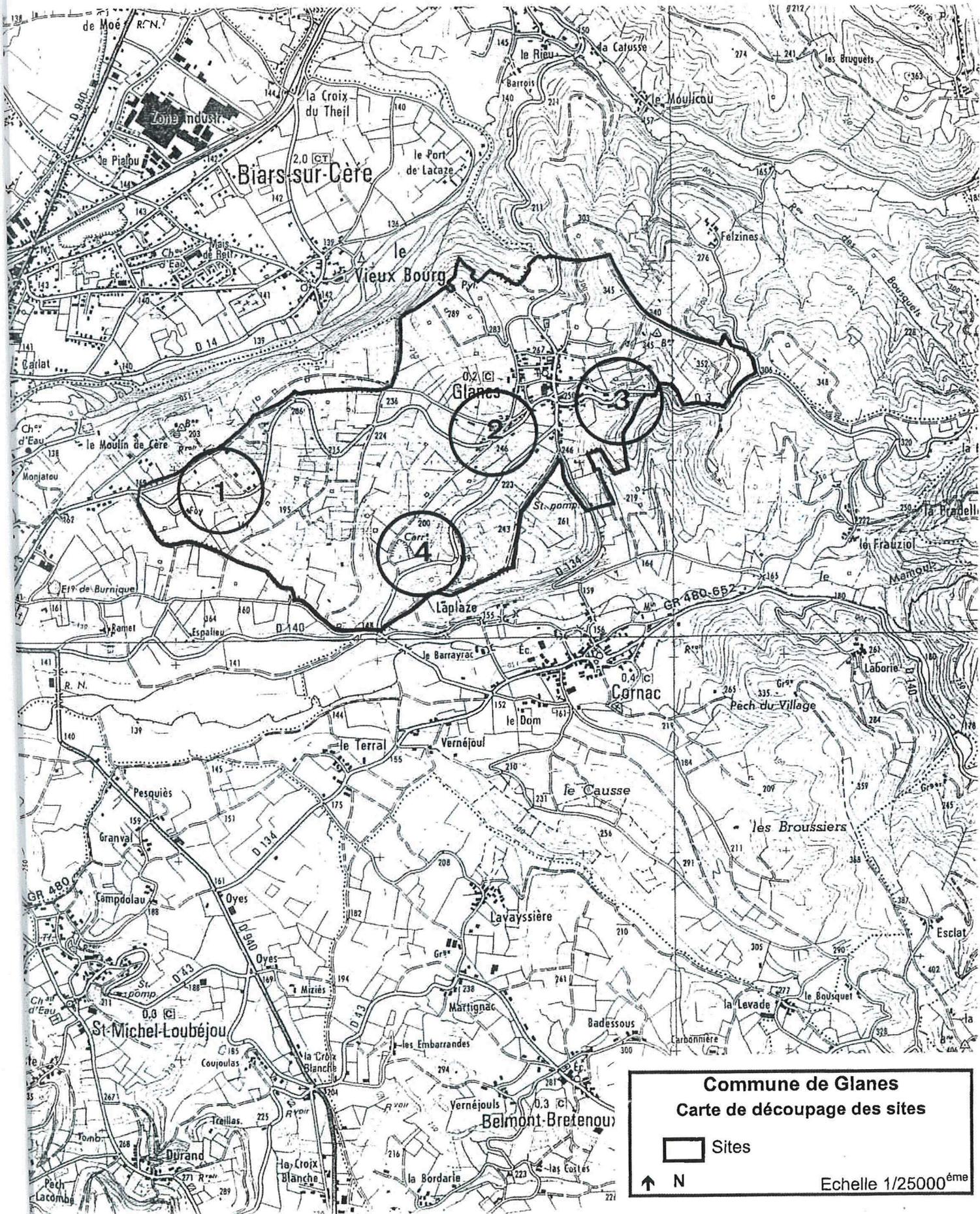
L'ensemble des habitations est raccordé à un unique réseau de collecte dirigé vers un site unique de traitement. Elle s'adapte bien au contexte d'habitat dense.

Cependant les hameaux ou habitations isolés trop éloignés sont traités par une solution semi-collective ou individuelle, afin d'éviter toute aberration financière.



2. Principaux résultats





Commune de Glanes
Carte de découpage des sites

Sites

N

Echelle 1/25000^{ème}

L'estimation financière des travaux de mise en conformité du territoire se répartit de la façon suivante :

SCENARIO	Nombre de logements	Nb de log ^t en collectif (ou équivalent*)	NON		COLLECTIF		TOTAL HT	Coût moyen par Log ^t	Invest. ^t public / log ^t	ENTRETIEN ANNUEL	
			COLLECTIF	Invest. ^t public	Domaine privé	TOTAL HT				TOTAL HT	Coût par logement
N°1. Pech Pialat											
Non collectif	28	0	787 226 F				787 226 F	28 115 F		12 600 F	450 F
N°2. Le Cayrou											
collecte partielle	18	4	396 256 F	52 500 F	20 000 F	468 756 F	26 042 F	13 125 F		7 770 F	432 F
N°3. Au Maillof											
Collectif	3	3		28 000 F	46 550 F	74 550 F	24 850 F	9 333 F		1 490 F	497 F
N°4. A Pontouillac											
Non collectif	1	0	81 620 F			81 620 F	81 620 F			700 F	700 F

Nota: Les chiffres présentés sont en francs hors taxes, et pour l'assainissement non collectif, sont basés sur l'hypothèse d'une réhabilitation complète de la filière d'assainissement d'une habitation type à 4 pièces principales.

2.3 Le contrôle de l'assainissement non collectif:

Depuis 1992, la Loi sur l'Eau du 3 janvier oblige les communes à assurer le contrôle de l'assainissement non collectif, l'arrêté du 6 mai 1996 en fixe les modalités.

Cependant, une commune peut décider d'aller au-delà des obligations réglementaires et prendre à sa charge la gestion de l'assainissement non collectif. Alors, elle ne se contentera pas d'effectuer un contrôle de l'assainissement non collectif, elle organisera la collecte des matières de vidanges et la réhabilitation des filières défectueuses.

Entre le respect des obligations réglementaires et une volonté politique forte, la commune de Glanes, se devra de faire des choix de gestion en assainissement lui assurant un développement durable et une amélioration de son cadre de vie.

Ainsi, au plus tard avant 2005, la commune de Glanes devra avoir répondu à la question suivante :

- « Comment allons-nous organiser le contrôle de l'assainissement non collectif, et avec quels moyens ? »

La commune de Glanes devra donc apprendre à répondre à ces questions selon ses objectifs, de manière communale, intercommunale voire partiellement départementale.

Dans le cadre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les communes ont obligation d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif et peuvent facultativement proposer l'entretien de ces installations et par extension, leur mise en conformité.

L'arrêté du 6 mai 1996 fixe les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif.

Art. 1^{er} : « L'objet de cet arrêté est de fixer les modalités du contrôle technique exercé par les communes en vertu des articles L. 2224-8 et L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, sur les systèmes d'assainissement non



3. Conclusion



Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Contraintes de l'habitat

-  aucune contrainte (A)
-  contraintes mineures (B)
-  une contrainte majeure (C)
-  plus d'une contrainte majeure (D)
-  assainissement non collectif impossible (I)

Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

-  épandage souterrain non favorable : filière non drainée
-  épandage souterrain non favorable : filière drainée

Description synthétique des données pédologiques					
Couleur unite pédologique	N° unite pédologique	Unités pédologiques Texture des sols	Couleur aptitude	Filière d'assainissement préconisée	Symboles des filières
	1	Lithosols calcaires		lit filtrant à flux vertical	
	2	Sols limono-argileux maigres sur calcaire		lit filtrant à flux vertical	
	3	Sols argileux hydromorphes		lit filtrant à flux vertical drainé	
	4	Sols limono-sableux sur socle cristallin		lit filtrant à flux vertical drainé	

Relevés de terrain

-  fossé
-  pente faible
-  pente-moyenne
-  pente forte
-  réseau pluvial
-  escarpement

Schéma Directeur d'Assainissement

Département du Lot

Commune de Glanes

Dessiné par : G2C environnement Brive

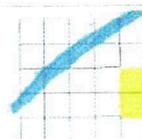
Date de création : juillet 1999

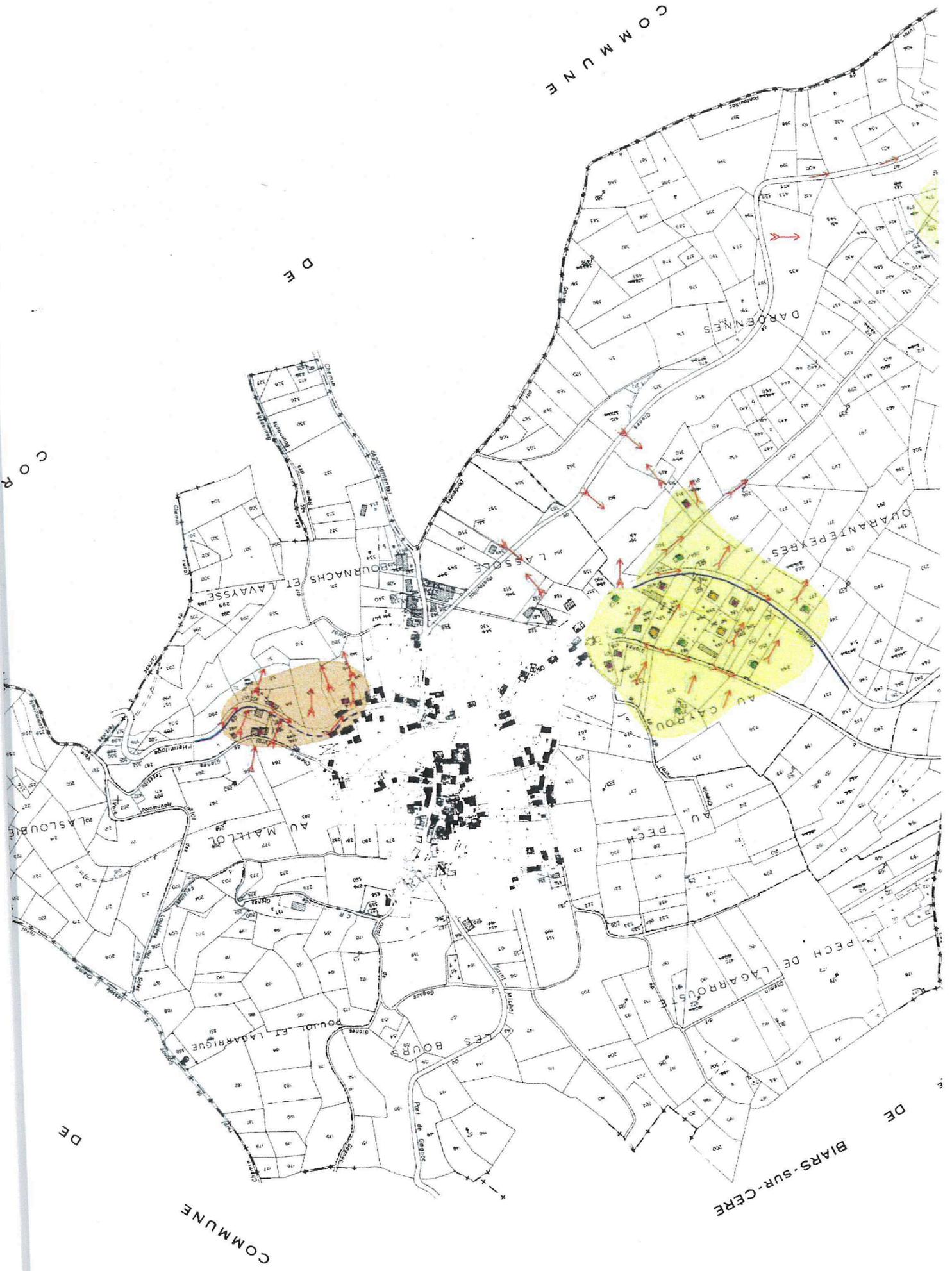
Dernière modification : 20.07.1999

Référence : APS 98155

Echelle : 1/5 000e

G2C environnement
75 avenue de Paris
19100 Brive
Tel : 05 55 17 94 67





COMMUNE

DE

COR

COMMUNE

DE

BIARS-SUR-CERE

BOURNACHS ET LAVASSE

AU MATHOT

BOUL ET LA BRIGUE

LES BOUD

PECH C

PECH DE LAGARROUST

AU CAYROU

OUARANTEPERRES

DARONNES

L'AS

MILORD

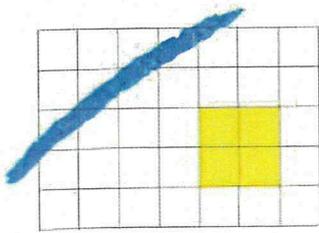
PUI DE GEORGE

HERMISSE

TELEPH

GOLE





G2C environnement

**DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE GLANES**

**LIVRET CARTOGRAPHIQUE DES SOLUTIONS
TECHNIQUES**

juillet 1999

**Conseil et assistance technique pour la gestion durable de l'environnement et du patrimoine
AIX-EN-PROVENCE - ROUEN - BRIVE - PARIS - ANNECY - NAIROBI**

Siège Social : Parc d'Activités Point Rencontre - 13770 VENELLES - Tél : +33 (0) 4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 4 42 54 05 78 - email : g2c@g2c.fr



les solutions
transparentes

Carte des solutions techniques

Sommaire

1. SITE N°1 : PECH PIALAT	3
2. SITE N°2 : AU CAYROU	4
3. SITE N°3 : AU MAILLOL	5
4. SITE N°4 : A PONTOUILLAC.....	6



Carte des solutions techniques

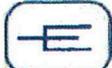
	canalisation gravitaire
	réseau existant
	canalisation de refoulement
	canalisation en surprofondeur
	futur réseau
	poste de refoulement
	tranchées d'infiltration
	lit filtrant à flux vertical
	lit filtrant à flux vertical drainé
	lit filtrant à flux vertical surélevé
	lit filtrant à flux vertical surélevé drainé

Schéma Directeur d'Assainissement

Département du Lot

Commune de Glanes

Dessiné par : G2C environnement Brive

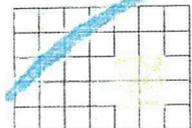
Date de création : juillet 1999

Dernière modification : 20.07.1999

Référence : APS 98155

Echelle : 1/2 500e

G2C environnement
75 avenue de Paris
19100 Brive
Tel : 05 55 17 94 67



1. Site n°1 : Pech Pialat



COMMUNE

Raccordement au futur
réseau de Bretenoux
Chemin

Chemin

Chemin

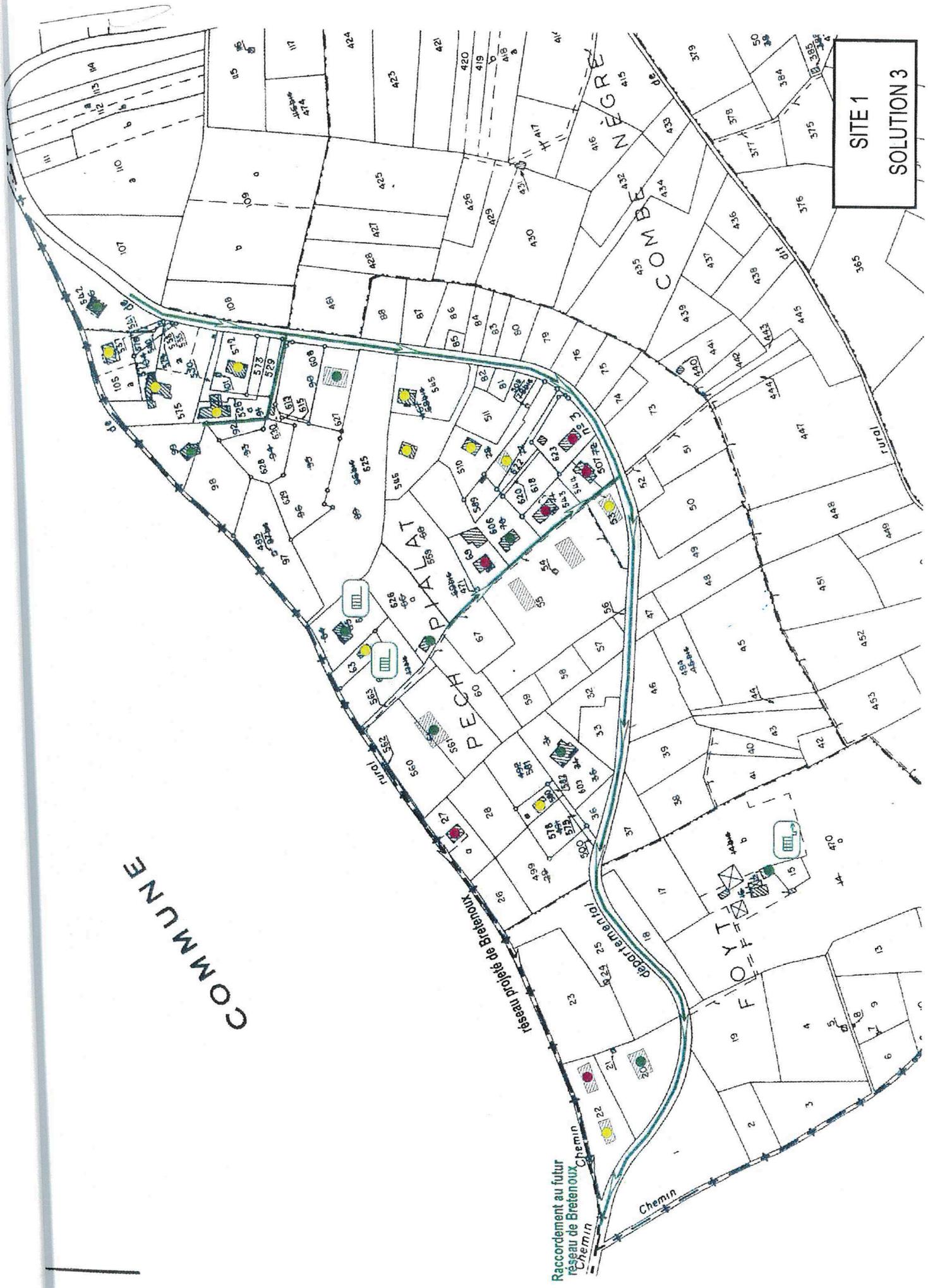
réseau privé de Bretenoux

Chemin

SITE 1
SOLUTION 2



COMMUNE



SITE 1
SOLUTION 3

Raccordement au futur
réseau de Bretenoux
Chemin

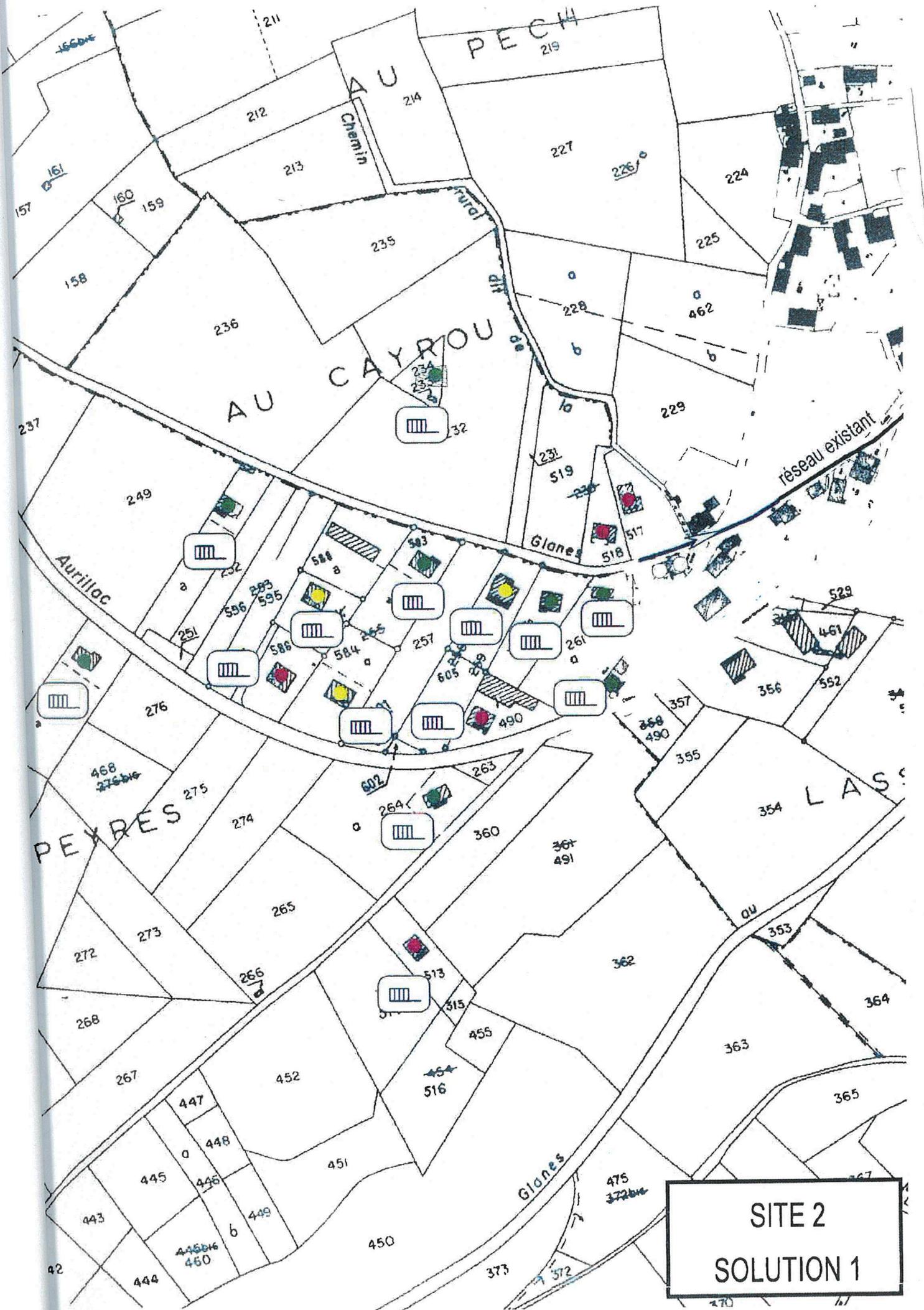
Réseau protégé de Bretenoux

F O Y

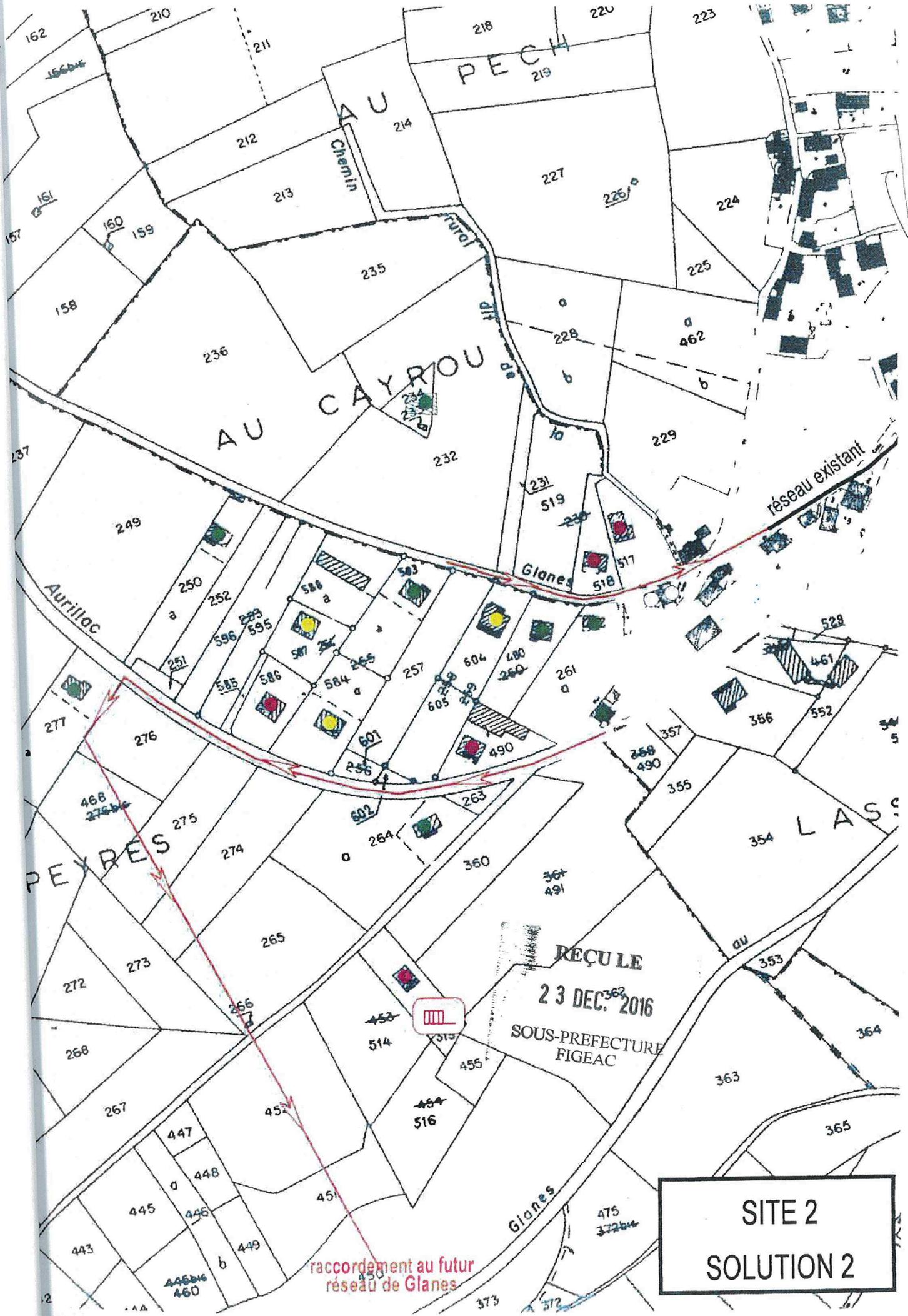
Chemin

2. Site n°2 : Au Cayrou





**SITE 2
SOLUTION 1**



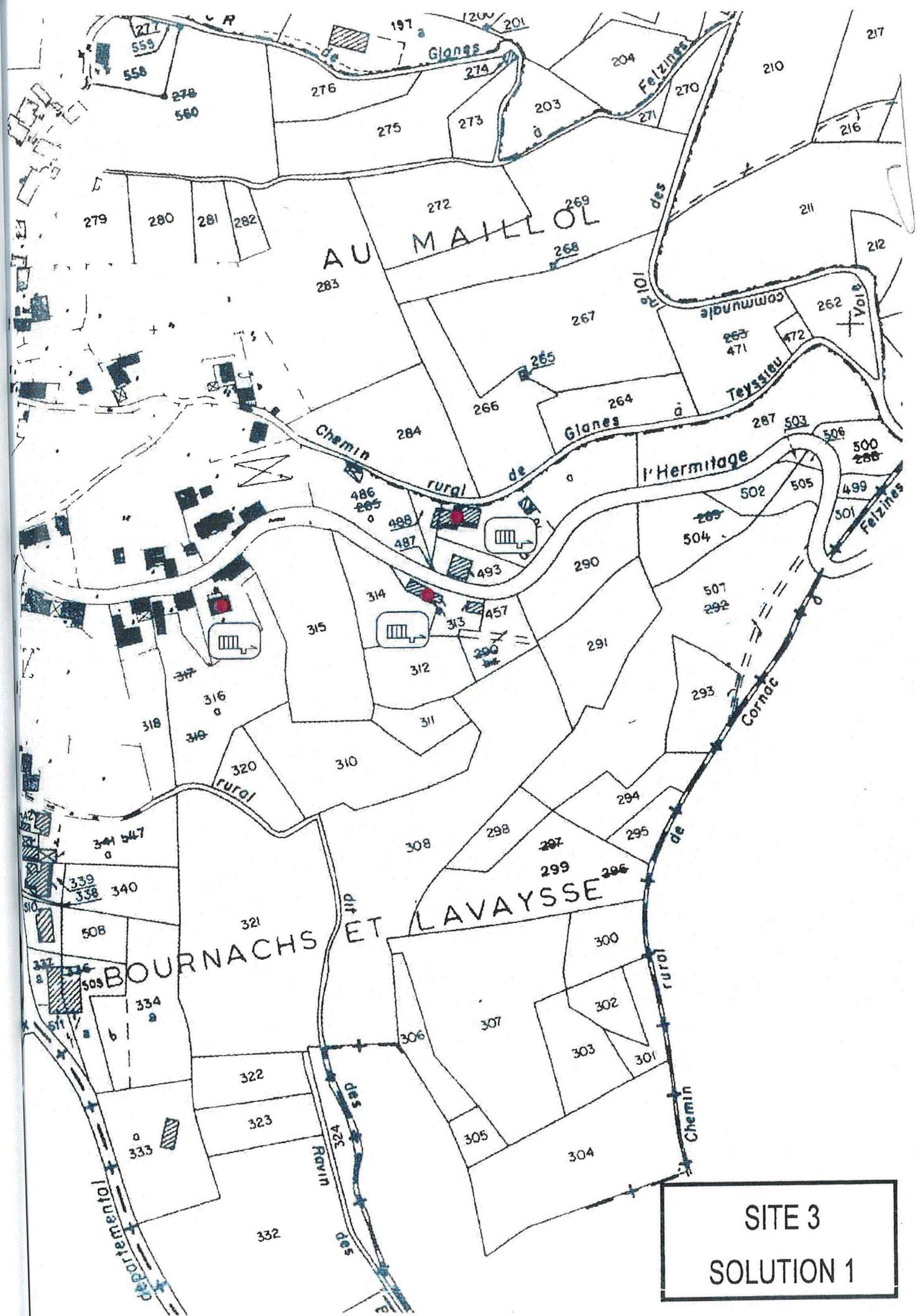
SITE 2
SOLUTION 2

raccordement au futur
réseau de Glanes

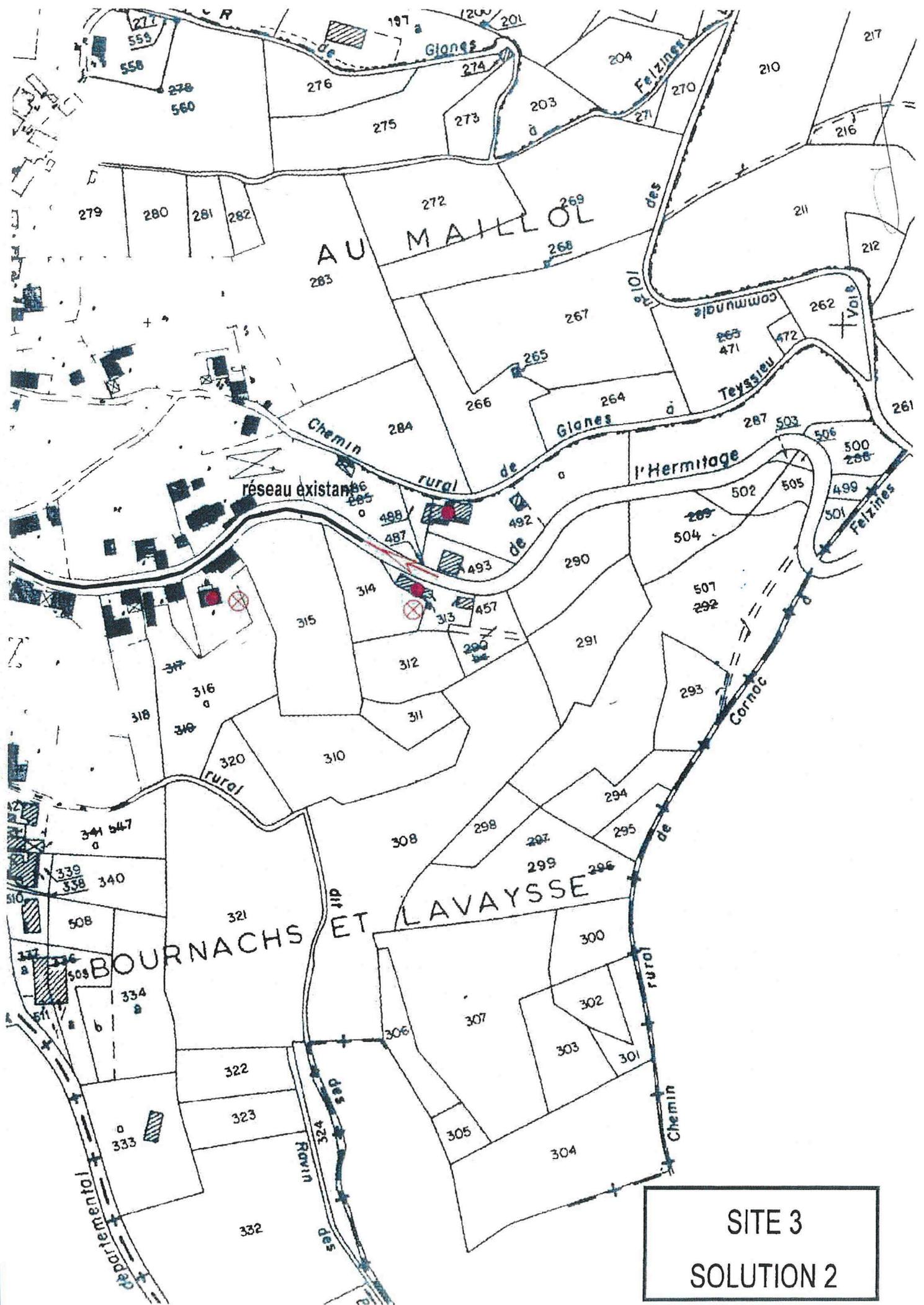
REÇULE
23 DEC. 2016
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

3. Site n°3 : Au Maillol





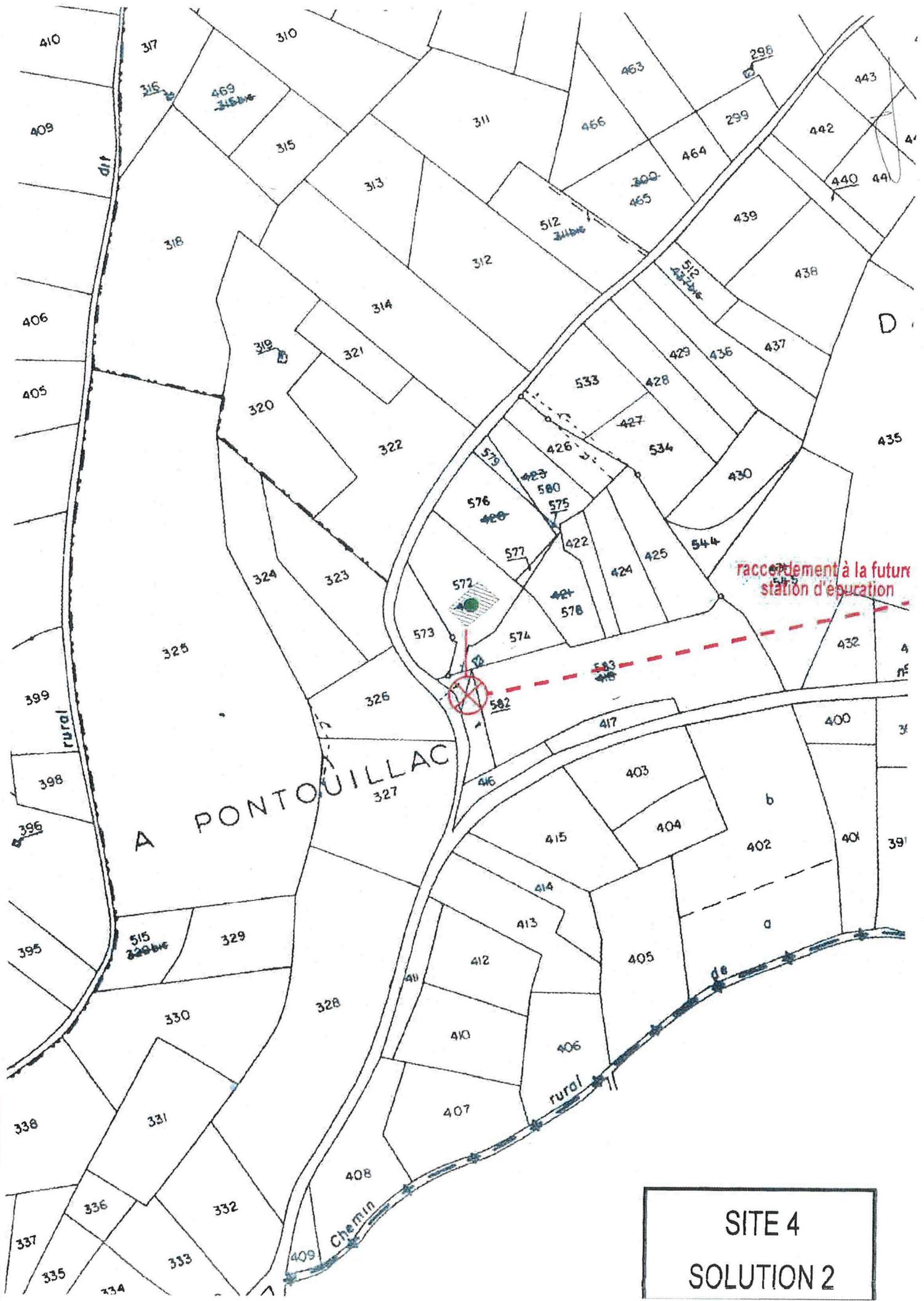
SITE 3
SOLUTION 1



SITE 3
SOLUTION 2

4. Site n°4 : A Pontouillac





SITE 4
SOLUTION 2

Beus

Carte de Zonage de l'assainissement collectif et non collectif

Commune de Glanes

Département du Lot

Date: 02/01/01

Référence: 98155 APS

Plan: zonage

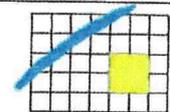
Echelle: 1/5000

Etabli par: PTE

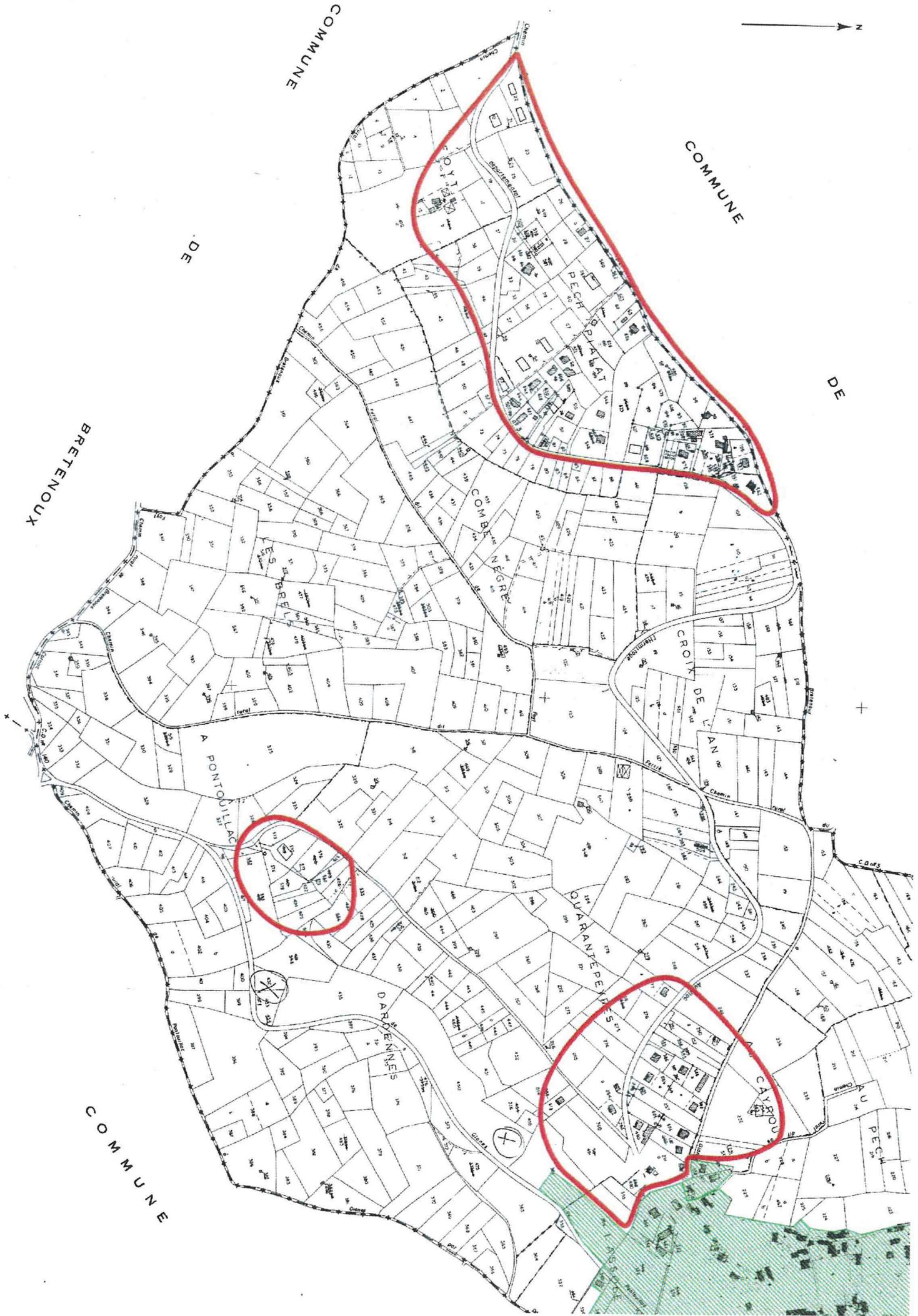
Contrôle: PV

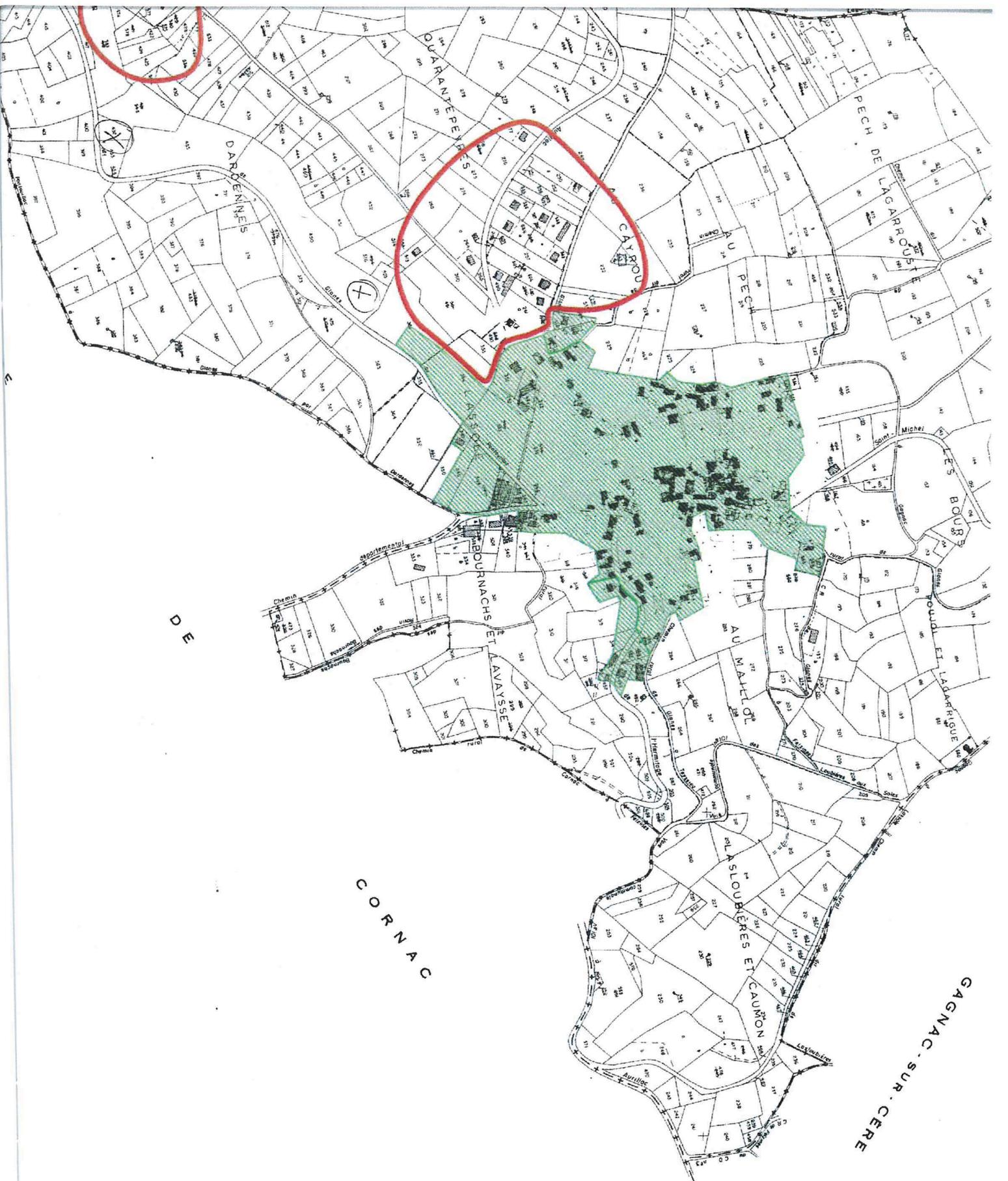
Validation: PV

G2C environnement
75 Avenue de Paris
19100 Brive la Gaillarde
Tel: 05 55 17 94 67
Fax: 05 55 18 08 74



G2C environnement





DE

CORNAC

GAGNAC-SUR-CÈRE



Avenue Robert DESTIC - La Moie 46 400 Saint Céré
Tél : 05.65.38.13.70 Fax 05.65.38.05.87
dorval4@wanadoo.fr

Conseil & Ingénierie

Département du Lot

COMMUNE DE GLANES

**ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2010
BRANCHEMENTS DE PARTICULIERS**

PLAN PARCELLAIRE

Echelle 1 : 1 000	Date 11 Janvier 2010	AVP Dessinateur
A Glanes, le Le Maire.	Dressé par le maître d'oeuvre	GACHÉ Remi Vérifié par RODRIGUI Philippe FI

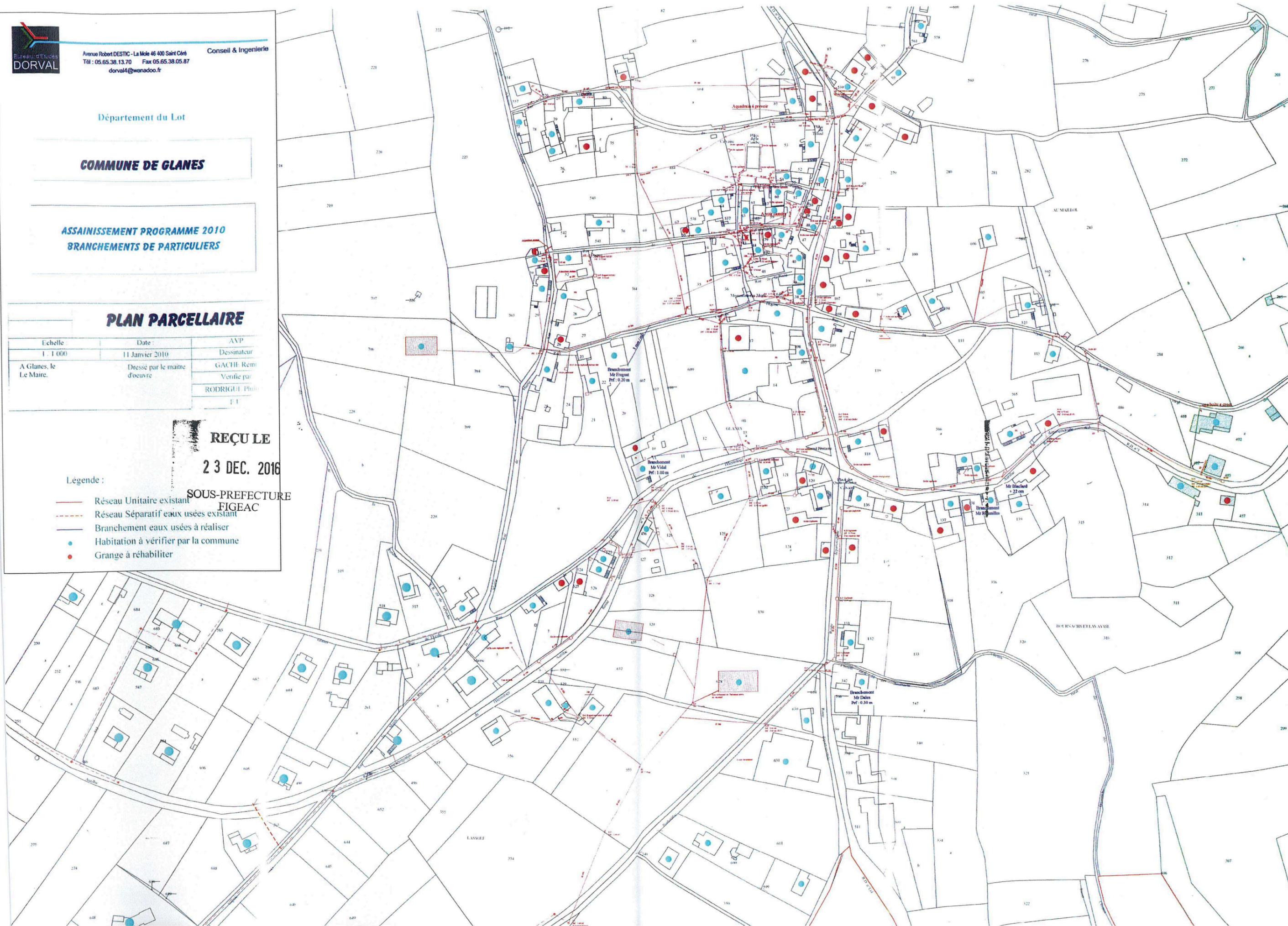
REÇU LE

23 DEC. 2016

**SOUS-PREFECTURE
FIGEAC**

Legende :

- Réseau Unitaire existant
- - - Réseau Séparatif eaux usées existant
- Branchement eaux usées à réaliser
- Habitation à vérifier par la commune
- Grange à réhabiliter



Département du Lot

COMMUNE DE GLANES

**ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2010
BRANCHEMENTS DE PARTICULIERS**

PLAN PARCELLAIRE

Echelle	Date	AVV
1 : 1 000	11 Janvier 2010	Dessiné par
A Glanes, le	Dessiné par le maître d'œuvre	CACHTH Agence
Le Maire,	Approuvé	Verifié par
		RODRIGUEZ

Légende :

- Réseau Unitaire existant
- Réseau Séparatif eaux usées existant
- Branchements eaux usées à réaliser
- Habitation à vérifier par la commune
- Grange à réhabiliter

